

SPÉCIAL PLAN DE RELANCE

UNE DYNAMIQUE POSITIVE SUR LE TERRAIN

Le Plan de relance, opérationnel depuis octobre 2023, a été mis en place par le CPCS pour apporter des solutions simples, accessibles à tous permettant d'activer tous les leviers de production et d'inscrire le redressement des tonnages de cannes dans la durée.

Malgré une campagne 2025 rendue très difficile par les conséquences du passage du cyclone Garance en début d'année, des premiers signes positifs sont constatés sur le terrain, grâce aux mesures du plan de relance.

Tous les exploitants canniers sont concernés par ce plan de relance. Aujourd'hui plus de 90% d'entre eux en ont bénéficié sur 17 000 ha.

RAPPEL DES FONDS MOBILISÉS

Le plan de relance s'appuie sur une enveloppe financière de près de 18 millions d'euros, mise en place par les industriels et les fonds planteurs de l'interprofession dans des proportions sensiblement égales. Une partie de ces fonds (4 millions d'euros) viennent en garantie permettant de lever, auprès des banques, une trésorerie annuelle pour plus de 16 M€ complémentaires.

Pour la campagne 2024/2025, le montant global de financement engagé s'élève à 14 M€ (et le montant décaissé à 8,5 M€).



CE CANNE ECHO DRESSE UN PREMIER BILAN DES DIFFÉRENTES MESURES OPÉRATIONNELLES
AVEC, EN EXCLUSIVITÉ, DES TÉMOIGNAGES D'AGRICULTEURS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DU PLAN DE RELANCE. →

UNE RECONQUÊTE À L'ŒUVRE

GRÂCE AUX MESURES FRICHES, BAS RENDEMENT ET PLANTATION QUI SUSCITENT UN VIF INTÉRÊT SUR LE TERRAIN

RECONQUÊTE DES FRICHES : UN AXE STRATÉGIQUE ET DES PREMIERS RÉSULTATS VISIBLES

L'un des axes stratégiques du plan de relance est de redonner de la valeur au foncier agricole cannière en ciblant les parcelles abandonnées ou en sous-rendement.

C'est ainsi que le plan de relance a mis en place une **aide non remboursable pour accompagner la remise en production des terres dont les rendements sont inférieurs à 40 t/ha ou la remise en culture des friches agricoles.**

Cette mesure, essentielle pour combattre la déprise agricole montre une réelle dynamique : elle a permis à de nombreux agriculteurs de redonner vie à des terrains sous-exploités et d'agrandir leurs exploitations.

A ce jour, ce sont près de **200 agriculteurs** qui ont fait valider leur dossier par le CPCS, ce qui représente près de **600 hectares remis en production**, dont **450 hectares de friches.**



Champs envahis de fataques



Voici le parcours d'Éric Pavademestry, un agriculteur passionné qui a su développer son exploitation grâce à la mesure friche du plan de relance !

Agriculteur depuis 2019, Éric Pavademestry gère une exploitation 100% cannière dans le secteur de Beaufonds. Grâce au plan de relance, il a pu défricher 6 hectares de terres familiales qu'il n'avait jamais eu l'occasion de cultiver et donner un nouvel élan à son exploitation qui atteint désormais 20 ha.

« J'ai pu bénéficier du plan de relance pour défricher 6 hectares sur des terrains en friches depuis près de 10 ans. Je suis fier de travailler dans mon exploitation cannière et d'avoir repris des terrains familiaux. J'apprécie le bon suivi des techniciens qui viennent sur les exploitations et nous guident, nous conseillent pour avoir des bons rendements. »



Voici le témoignage de Fabrice Lasaone, agriculteur dans l'Ouest qui a doublé la taille de son exploitation en 2 ans, grâce à la mesure friche du plan de relance.

Avec le soutien du plan de relance et une passion intacte pour la canne, Fabrice Lasaone va augmenter sa surface cultivée de 7 à 15 hectares, et voit encore plus grand pour l'avenir.

« Je travaille désormais sur un terrain de 15 hectares à peu près. J'ai agrandi mon exploitation en obtenant des terres à mon voisin : cette année j'ai planté à peu près 5 hectares et je compte replanter 3 hectares. J'ai eu un coup de main avec le plan de relance donc ça m'a encouragé et donné un petit peu de force pour replanter la canne. »

LES PLANTATIONS REPARTENT À LA HAUSSE

La mesure « **avance remboursable FEADER** » pour **préfinancer la subvention « plantation » à hauteur de 3 854,94€/ha** a aidé et incité de nombreux exploitants agricoles à renouveler leurs souches de cannes, ce qui est recommandé tous les 7 ans en moyenne pour maintenir de bons rendements.

À ce stade, depuis le début du plan de relance, ce sont plus de 1350 planteurs qui ont déjà déposé un dossier, ce qui représente une surface de près de 2900 ha.

Nous vous incitons vivement à vous rapprocher de votre Pôle Canne pour bénéficier de la mesure plantation lors de la campagne 2026.

Voici l'histoire d'Evelyne Payet, jeune agricultrice qui après une formation en métropole et un retour à ses racines réunionnaises, a relevé un défi de taille : développer son exploitation et perpétuer ses traditions familiales.



« Après plusieurs années à travailler aux côtés de mon père, j'ai décidé de développer ma propre exploitation et acquis dans un premier temps 1 ha de terres familiales à Saint-Benoît et 6 ha en fermage à Saint-André. Je me suis encore agrandie ensuite avec 10 ha en plus en fermage à Saint-André. J'ai bénéficié de la mesure plantation du plan de relance et je suis fière aujourd'hui de récolter ma plantation de canne à sucre et ainsi suivre les traces de mes ancêtres. »

UN SOUTIEN

AUX INTRANTS QUI CONTINUE

INTRANTS : DES ACHATS D'ENGRAIS FACILITÉS POUR TOUS LES AGRICULTEURS QUI SOLLICITENT LA MESURE

Le plan de relance a mis en place une **aide non remboursable de 190€/ha pour les 10 premiers hectares et de 100€ par hectare au-delà, pour l'achat de fertilisants** afin de limiter le coût des intrants qui a augmenté ces dernières années : un réel enjeu pour mener à bien les itinéraires techniques et augmenter les tonnages de canne à sucre.

Pour la 3^{ème} année consécutive, cette mesure est très sollicitée par les agriculteurs. Elle obtient de très bons résultats et l'enveloppe dédiée a été presque totalement consommée lors des deux dernières campagnes. C'est presque l'intégralité de la sole cannière qui a bénéficié de cette mesure.

Pour la campagne 2025 : Près de 1 800 agriculteurs canniers ont été concernés, soit une surface d'environ 16 000 hectares et un montant de 2 960 K€.

Pour la campagne 2026, ce sont à ce jour, plus de 300 dossiers qui ont été déposés. Cette aide est toujours disponible ainsi que la facilité de trésorerie PAYKAN. **Nous vous invitons vivement à vous rapprocher de votre Pôle Canne auprès de votre technicien CTICS pour bénéficier de ces soutiens aux intrants.**

L'AIDE ENGRAIS C'EST QUOI ?

C'est une aide non-remboursable de l'interprofession :

- 190 €/ha pour les 10 premiers ha
- puis 100 €/ha les ha suivants
- Apport minimum : 600 kg/ha pour bénéficier du montant maximum

POUR CEUX QUI SOUHAITENT EN BÉNÉFICIER

vous avez le choix entre **trois facilités de paiement pour percevoir cette aide :**

1. Par un remboursement des avances PAYKAN
2. Par un versement sur le compte de l'agriculteur
3. Par le paiement des fournisseurs d'intrants directement

D'AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES OPÉRATIONNELLES

IRRIGATION : DES PREMIERS CAS PROMETTEURS POUR OPTIMISER L'IRRIGATION DANS LES ZONES CONCERNÉES

Le plan de relance a mis en place une **aide non remboursable pour prendre en charge le volume d'eau supplémentaire pour les parcelles insuffisamment irriguées.**

Concrètement, l'aide permet la prise en charge du volume d'eau supplémentaire nécessaire à l'itinéraire technique de la canne à sucre pour une meilleure productivité. Cette aide s'adresse aux agriculteurs qui irriguent déjà leurs parcelles mais de manière insuffisante. La lutte contre l'enherbement et la fertilisation doivent être déjà maîtrisées. La prise en charge est de 100% du volume complémentaire la première année, 50% l'année suivante et 25% la 3^{ème} année. Chaque dossier est étudié en lien avec le technicien agricole. →



D'AUTRES MESURES SPÉCIFIQUES OPÉRATIONNELLES (SUITE)

→ L'objectif de cette mesure est de montrer que le gain de rendement supplémentaire obtenu grâce à une irrigation optimale est supérieur au coût de l'irrigation.

Des premiers dossiers ont été validés en engagement en bureau du CPCS et l'accompagnement des premiers bénéficiaires est en cours.



Découvrez le témoignage de **Willy DIDIER**, agriculteur depuis 2006 sur une exploitation de 9,5 ha à Saint Gilles les Hauts en zone irriguée sur le secteur dit « Antenne 4 », l'un des premiers à avoir bénéficié de cette aide :

« J'ai pu bénéficier du plan de relance pour défricher, planter la canne et pour irriguer un peu plus aussi et ainsi augmenter le tonnage. Le résultat est encourageant, je mets plus d'eau pour augmenter mon volume de canne l'année prochaine. »

DETTES SOCIALES : UN NOUVEL ÉLAN POUR LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Plusieurs agriculteurs rencontrent des problèmes de trésorerie dû notamment aux dernières mauvaises campagnes ou encore à l'augmentation du coût des intrants.

L'interprofession a mis en place une avance remboursable pour financer les dettes sociales des agriculteurs qui portent un projet d'investissement dans leur exploitation. L'objectif est de leur permettre de redevenir à jour de leurs obligations sociales afin d'être éligibles aux subventions

FEADER pour réaliser leurs projets d'investissements. Sur demande de l'agriculteur et en accord avec lui, sa dette est portée sur 3 ans et retenue sur les livraisons de cannes.

À ce stade, une convention a été signée avec la CGSS et des premiers dossiers sont déjà validés, ce qui permettra à ces exploitants de repartir sur une meilleure dynamique et relancer leur exploitation.

CES PREMIÈRES MESURES OPÉRATIONNELLES SONT PROMETTEUSES ET LES RÉSULTATS BIEN VISIBLES.

L'interprofession continue à travailler avec toutes les parties prenantes afin de toujours mieux adapter les dispositifs en fonction des remontées du terrain et de rendre de nouvelles mesures opérationnelles dès que possible.

Découvrez en détail toutes les mesures du

**PLAN DE RELANCE
DES TONNAGES DE CANNES**



NOUVELLE DÉROGATION ONYX

L'**Onyx**, herbicide de **postlevée**, bénéficie à nouveau d'une dérogation de 120 jours pour la période du 30/11/2025 au 30/03/2026.



Retrouvez toutes les actualités herbicides sur le site [Carocanne.re](https://carocanne.re) ou en scannant le QR Code



Informations aux
producteurs de canne

Décembre 2025/ N°117

Directeur de la publication :
Philippe Labro
Photos : Adobe Stock, D.Dijoux,
Syndicat du Sucre, Kraken Studio

Syndicat du Sucre
de La Réunion
0262 47 76 76
info@sucre.re

